



MASTER MESEM (EX-LEMMEA)
MÉTIERS DE L'ÉDITION, DU SCÉNARIO OU DES ÉCRITURES MÉDIATIQUES
 —ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026—

Le présent document synthétise des informations accessibles dans différentes pages du site de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, lesquelles peuvent connaître des modifications. Dépourvu de valeur contractuelle, il est seulement destiné à regrouper les informations répondant aux principales questions que se posent les candidats aux différents parcours du master. Ceux-ci sont donc invités à consulter régulièrement les informations accessibles aux adresses indiquées.

1. LE MASTER

Proposé par l'UFR de Littérature française et comparée et placé sous son autorité, le master est l'une des branches de la mention Lettres, elle-même ancrée dans le domaine Art, Lettres, Langues. Il a été créé en 1993, à une époque où il existait encore très peu de formations professionnalisantes dans les filières littéraires des universités françaises.

La spécificité de la formation est double : elle réside, d'une part, dans l'association d'options (ici nommées « parcours ») très rarement associées, d'autre part dans leur rattachement à un master de lettres réputé pour son niveau d'excellence. L'association des différents domaines concernés n'a cessé d'être renforcée : elle se fait autour de la littérature (comme horizon de culture et de réflexion), de l'écriture et des supports numériques – les capacités rédactionnelles étant développées selon les objectifs propres à chaque option : politiques éditoriales ou métiers de l'écrit et de la correction, dans un cas, écritures scénaristiques de fictions ou de documentaires, dans l'autre.

Le site d'Effervescence, l'association des étudiants et anciens du master témoigne de la vitalité de celui-ci à travers son important réseau de professionnels et les nombreuses offres d'emploi qu'il propose.

Site de l'association Effervescence : <https://effervescence-sorbonne.fr/>

2. PARCOURS, STAGE, APPRENTISSAGE

Structure du master MESEM

MASTER 1	MASTER 2
Parcours indifférencié dit « généraliste » (110 places) Stage au 2nd semestre (3 à 6 mois)	
Parcours en apprentissage (2 jours de cours / 3 jours en entreprise ; 60 à 100 % SMIC)	
M1 CREM-Création éditoriale multisupports (16 places)	M2 CREM-Création éditoriale multisupports (16 places < M1 CREM + env.15 places accès direct)
	M2 CORREM-Écrit et correction multisupports (16 places)
	M2 SCEDIL-Scénario et direction littéraire (16 places)

En **M1**, le master comprend deux parcours :

♦ Le **parcours généraliste** (ou indifférencié), dont la capacité d'accueil est limitée à 120 places de primo-entrants (sur les modalités d'accès, voir *infra* la **rubrique 4**). Il comporte des enseignements optionnels en édition, audiovisuel, journalisme, communication. Le premier semestre est uniquement et obligatoirement centré sur la formation initiale à l'université : cours, travaux dirigés et préparation du mémoire de recherche (comptant au minimum une soixantaine de pages de texte) ; aucun stage ne peut être conventionné et réalisé lors de ce premier semestre. Le second semestre est validé par un stage d'une durée de trois à six mois, par le rapport de stage et par la soutenance du mémoire de recherche (sur le choix du sujet, voir *infra* la **rubrique 5**). Il n'est pas possible d'effectuer l'année de M1 à l'étranger, en séjour d'échange, car le caractère spécifique des enseignements du premier semestre ainsi que leur ancrage dans les champs professionnels français ne trouvent pas d'équivalent possible dans un autre pays. Toute demande d'échange universitaire sera donc systématiquement refusée. En revanche, le stage professionnel au second semestre peut éventuellement s'effectuer à l'étranger, si les conditions exigées (pertinence, sécurité, conditions légales) sont remplies.

Le **détail des enseignements du parcours** est accessible sur le site de l'UFR à l'adresse suivante : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/lettres/litterature-francaise-et-comparee>

♦ Le **parcours de formation par apprentissage en alternance Création éditoriale multisupports (CREM)**, dont la capacité d'accueil est limitée à une quinzaine de places (sur les modalités d'accès, voir *infra* la **rubrique 4**). La formation comporte des enseignements fondamentaux et des enseignements spécialisés délivrés à l'université en alternance avec l'apprentissage en entreprise. Alternance : 2 jours à l'université (lundi et mardi) + 3 jours en entreprise.

En **M2**, le master offre trois parcours de formation par apprentissage en alternance, chaque parcours comportant des enseignements fondamentaux (tronc commun) et des enseignements spécialisés délivrés à l'université en alternance avec l'apprentissage en entreprise :

♦ Le **parcours Création éditoriale multisupports (CREM)**, dont la capacité d'accueil est limitée à une trentaine de places, une quinzaine pour la promotion venant du M1 CREM (sous condition de validation de cette première année) et une quinzaine pour l'accès direct, auxquelles peuvent postuler les candidats issus soit du parcours généraliste du master, soit d'autres masters (sur les modalités d'accès, voir *infra* la **rubrique 4**). Alternance : 2 jours à l'université (lundi et mardi) + 3 jours en entreprise.

♦ Le **parcours Métiers de l'écrit et de la correction multisupports (CORREM)**, dont la capacité d'accueil est limitée à une quinzaine de places, auxquelles peuvent postuler les candidats issus soit du parcours généraliste du master, soit d'autres masters (sur les modalités d'accès, voir *infra* la **rubrique 4**). Alternance : 2 jours à l'université (jeudi et vendredi) + 3 jours en entreprise.

♦ Le **parcours Métiers du scénario et de la direction littéraire (SCEDIL)**, dont la capacité d'accueil est limitée à une quinzaine de places, auxquelles peuvent postuler les candidats issus soit du parcours généraliste du master, soit d'autres masters (sur les modalités d'accès, voir *infra* la **rubrique 4**). Alternance : Alternance : 2 jours à l'université (jeudi et vendredi) + 3 jours en entreprise.

Le **détail des parcours** est accessible sur le site de l'UFR à l'adresse suivante : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-de-litterature-francaise-et-comparee/offre-de-formation-ufr-de>

Le stage (M1 MESEM)

C'est aux étudiants qu'il appartient de trouver leur stage. Pour la recherche d'une entreprise et pour l'établissement de la convention, ils bénéficient de l'aide de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Page d'accueil de la DOSIP : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/orientation-stages-entrepreneuriat-et-insertion-professionnelle>

Pour ceux qui aspirent à présenter leur **candidature au M2 CREM**, il est fortement conseillé de choisir une maison d'édition proposant des fonctions sur le maillon proprement éditorial (de la réception des manuscrits au BAT). Les expériences en édition numérique et dans le domaine de l'acquisition et de la vente des droits sont les bienvenues. Les stages effectués dans les services de commercialisation (marketing) et de communication (service de presse) sont jugés non pertinents par rapport aux objectifs de l'option CREM 2.

Pour ceux qui aspirent à présenter leur **candidature au M2 CORREM**, il est fortement conseillé de choisir une maison d'édition (ou toute entreprise, privée ou publique, avec un service de publication) proposant des fonctions en éditorial (de la réception des manuscrits au BAT), en communication ou en marketing. Les expériences en édition numérique sont les bienvenues.

Pour ceux qui aspirent à présenter leur **candidature au M2 SCEDIL**, il est fortement conseillé de choisir une société de production proposant des fonctions autour de l'écriture ou de la lecture de scénarios, dans le domaine de la fiction (cinématographique ou audiovisuelle), du documentaire ou de secteurs plus spécialisés (webdocumentaire, animation, productions interactives, etc.).

L'apprentissage (M1 et M2 CREM, M2 CORREM, M2 SCEDIL)

L'apprentissage est effectué en partenariat avec le CFA de l'Édition-Asfored (Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers de l'édition), émanant du SNE (Syndicat national de l'édition). L'Asfored organise des sessions d'information à l'issue des épreuves d'admission et apporte son assistance dans la recherche d'entreprises et l'établissement des contrats (un an ou deux ans). Il est conseillé aux candidats aux différents parcours en apprentissage de prendre des contacts, avant même le début du concours, avec des entreprises des secteurs de l'édition et de l'audiovisuel aux fins d'explorer les possibilités d'engagement sur un contrat.

Site de l'Asfored : <https://asfored.org>

À l'université et en entreprise (stage ou apprentissage)

Quel que soit le parcours choisi, les étudiants doivent attacher autant d'importance à l'enseignement proprement universitaire qu'à leur travail en entreprise. Le master ne doit pas être utilisé comme une plate-forme destinée à faciliter l'obtention d'une convention de stage ou d'un contrat d'apprentissage. Un étudiant du parcours généraliste qui n'aura pas été assidu ne pourra obtenir la signature de sa convention de stage. Par ailleurs, il est attendu des étudiants et des étudiants-apprentis qu'ils soient non seulement assidus aux cours, mais qu'ils s'y engagent pleinement (pour les étudiants-apprentis, voir *infra* la **rubrique 7**). S'il n'est pas rare que des étudiants du parcours généraliste ne parviennent pas à valider leur année, cette éventualité n'est pas à exclure pour les étudiants admis dans des formations par apprentissage : le contrat ne leur garantit ni le passage automatique du M1 CREM au M2 CREM, ni la délivrance du diplôme à l'issue des parcours professionnalisants.

3. COMPÉTENCES ET OBJECTIFS

1) Parcours généraliste M1 MESEM

Au cours de cette première année, les étudiants doivent renforcer ou acquérir les **compétences** suivantes :

Compétences transversales : maîtrise de l'expression écrite et orale ; culture littéraire, audiovisuelle et générale ; recherche documentaire ; capacité de synthèse et d'argumentation.

Ces compétences sont particulièrement prisées dans les milieux de l'édition, de la production et du développement audiovisuels, du journalisme et de la communication culturelle.

Compétences spécialisées : connaissance du champ éditorial français et du champ audiovisuel français, tant sur les plans économique, professionnel que proprement créatif ; initiation aux théories médiatiques ; acquisition des techniques de rédaction spécialisées : écritures éditoriales, écritures audiovisuelles (scénario), rédaction journalistique et rédaction communicationnelle ; maîtrise des techniques numériques de base pour l'édition : mise en forme, traitement de texte, correction éditoriale, travail sur les images, découverte des logiciels professionnels ; initiation aux nouvelles écritures numériques, transmédiales et interactives.

À l'issue de l'année, les étudiants ont le choix entre plusieurs possibilités : ils peuvent présenter leur candidature

ou bien à l'une des **trois formations par apprentissage en alternance** proposées en deuxième année : Création éditoriale multisupports (CREM), Métiers de l'écrit et de la correction multisupports (CORREM) ou Métiers du scénario et de la direction littéraire (SCEDIL),

ou bien à l'une des **formations professionnalisantes de M2** existant à Sorbonne Université (comme le CELSA, pour les étudiants qui ont choisi l'option Communication) ou ailleurs (masters 2 professionnalisants des universités Gustave Eiffel, Sorbonne Paris Nord, Sorbonne Nouvelle, Paris Cité, Paris Panthéon Sorbonne, Paris Nanterre, écoles de journalisme, de cinéma, d'audiovisuel, etc.),

ou bien à l'une des **formations Recherche de M2** existant dans la mention (par exemple, en littérature française ou en littérature comparée), dans d'autres disciplines et/ou d'autres universités et ont ainsi la possibilité de poursuivre, moyennant certaines conditions, en études doctorales.

Débouchés possibles : métiers de l'édition, de l'écriture audiovisuelle, de la culture, du journalisme et de la communication ; métiers de la production audiovisuelle, de l'assistanat de production et de la distribution audiovisuelle.

2) Parcours de formation par apprentissage en alternance

Les masters CREM, CORREM et SCEDIL n'ont pas vocation à former de simples exécutants, mais les futurs décideurs dans les métiers de l'édition et de l'audiovisuel ainsi que dans les entreprises et institutions culturelles. Les critères retenus pour l'attribution du diplôme (comme pour la sélection des candidats) font une large place à l'autonomie, à la capacité de réflexion et de synthèse, à l'aptitude à prendre des décisions et à travailler en équipe (sur les critères de sélection, voir *infra* **rubrique 4**, p. 7, et **rubrique 6**).

◆ Parcours Création éditoriale multisupports (CREM) :

Compétences à renforcer ou acquérir :

Compétences transversales : maîtrise de l'expression écrite et orale ; culture littéraire et générale.

Ces compétences sont particulièrement prisées dans les milieux éditoriaux.

Compétences spécialisées : connaissance du marché éditorial français et international et des politiques éditoriales adaptées aux divers secteurs ; maîtrise des techniques d'élaboration d'un projet éditorial au format papier et au format numérique (outils de suivi et de gestion) ; gestion d'une équipe éditoriale dans toutes ses dimensions, juridiques, techniques, économiques, marketing et commerciales ; gestion des tâches éditoriales et graphiques : préparation de copie, correction d'épreuves, rédaction éditoriale, conception et/ou suivi de maquette, structuration de données au format numérique et multimédia, identification des notions fondamentales de fabrication ; connaissances juridiques : droit d'auteur, contrat d'éditeur, cessions de droit, droit du numérique et de l'internet ; gestion d'un site web et des réseaux sociaux.

Métiers : assistant(e) d'édition, éditeur (directeur de collection, de projet) dans des structures de taille variable (maisons d'édition appartenant à de grands groupes, maison indépendantes, structures institutionnelles possédant un secteur éditorial).

◆ Parcours Métiers de l'écrit et de la correction multisupports (CORREM) :

Compétences à renforcer ou acquérir :

Compétences transversales : maîtrise de l'expression écrite et orale ; culture littéraire et générale ; créativité et sens relationnel. Ces compétences sont particulièrement prisées dans les milieux de l'édition et de la culture.

Compétences spécialisées : connaissance des métiers de l'écrit, de la correction et de l'édition ; maîtrise de techniques rédactionnelles polyvalentes en lien avec l'édition, la culture, la communication, la presse, les institutions muséales, sur supports print, Web et audiovisuels ; conception d'un carnet d'écriture créative (mise en page sur InDesign), création d'un book club et d'un podcast, compétences approfondies en correction (code typo, correction d'épreuves, préparation de copie, réécriture) ; connaissances juridiques (droit d'auteur...).

Métiers : rédacteur/correcteur dans l'édition, la culture et la presse ; responsable de la communication multisupports dans toute entreprise ou administration ; auteur.

◆ **Parcours Métiers du scénario et de la direction littéraire (SCEDIL) :**

Compétences à renforcer ou acquérir :

Compétences transversales : maîtrise de l'expression écrite et orale ; culture littéraire et générale
– de telles compétences sont particulièrement prisées dans les milieux audiovisuels.

Compétences spécialisées : apprentissage théorique et pratique des grandes règles de l'écriture scénaristique d'un film ; connaissance du champ des séries et mise en pratique des règles de composition ; mise à l'épreuve des différents modèles d'écriture audiovisuelle : écriture d'un scénario de court-métrage, écriture de série télévisée, écriture de documentaire, écriture radiophonique ; connaissances juridiques : droit d'auteur, contrat d'éditeur, cessions de droit, droit du numérique et de l'internet ; découverte de l'univers du webdocumentaire et des nouvelles écritures numériques ; préparation du film, réalisation, montage numérique ; participation à des rencontres avec des scénaristes, des réalisateurs ou des producteurs.

Métiers : scénariste (indépendant ou dans une société de production) pour le cinéma ou l'audiovisuel ; conseiller de programmes audiovisuels, assistant de production, lecteur de scénarios, directeur littéraire ; responsable du secteur audiovisuel dans une maison d'édition.

4. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS PARCOURS

Cette rubrique détaille les modalités de candidature, les mentions de diplôme conseillées, les pièces à joindre au dossier de candidature et les critères de sélection 1°) pour le parcours généraliste (M1) et 2°) pour les parcours de formation par apprentissage en alternance en édition (CREM 1, CREM 2, CORREM dans ces trois cas pour les seuls candidats à l'accès direct) ou en audiovisuel (SCEDIL).

Les **candidats possédant des diplômes étrangers** doivent prendre contact avec le Bureau des étudiants étrangers Licence et Master : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/organisation-et-services/directions-et-services/formation-et-scolarite>

Une procédure particulière s'applique aux **candidats non européens** :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/etudiants-non-europeens>

Dans tous les cas, une maîtrise de l'expression écrite attestée par un test de langue française de niveau C1 est exigée des candidats étrangers non francophones.

1) Parcours généraliste M1 MESEM

◆ **Modalités de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être déposés en ligne sur la plateforme nationale Mon master. En 2025, la campagne commence le 25 février et se termine le 24 mars.

Page d'accueil de la plateforme Mon master : <https://www.monmaster.gouv.fr>

L'admission est décidée sur le seul examen du dossier et ne devient définitive qu'après accord d'un directeur de recherche.

◆ **Mentions de licence conseillées :**

prioritairement

- Lettres, parcours Lettres, Édition, Médias, Audiovisuel (LEMA) (licence)
- Lettres, Lettres et Arts
- Métiers du livre et de l'édition

secondairement

- Cinéma, audiovisuel
- Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)
- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Information-Communication
- Philosophie
- Sociologie

◆ **Pièces du dossier :**

Dossier de candidature complété par l'étudiant(e), accompagné de :

- Curriculum Vitae (CV) détaillé (1 page)

- Lettre de motivation dactylographiée d'une page.
- Un projet de recherche d'au moins une ou deux pages, entretenant un rapport plus ou moins étroit avec la littérature (sur le choix du sujet, voir *infra* la **rubrique 5**).
- Photocopie de tous les relevés de notes (certifiés et tamponnés) du cursus antérieur, depuis le baccalauréat (compris) ou son équivalent jusqu'au relevé de notes du semestre en cours, quel que soit le type d'établissement fréquenté, ainsi que les notes obtenues à des concours
- Pour les étudiants avec diplômes étrangers, test de langue française de niveau C1 ou à défaut, convocation au test (le certificat étant exigé au moment de l'inscription administrative)

◆ **Principaux critères de sélection :**

- Solide culture littéraire et générale
- Cohérence et qualité du parcours académique suivi
- Excellentes compétences rédactionnelles
- Motivation
- Cohérence du cursus et du projet professionnel en lien avec les champs relevant du Master 1 ex

2) Parcours de formation par apprentissage en alternance

En Île-de-France, l'âge limite d'entrée dans l'apprentissage est fixé à 30 ans au moment de la conclusion du contrat (décret 2017-355 du 20 mars 2017). Les dossiers des candidats qui ne satisfont pas à ce critère ne sont donc pas recevables.

◆ **Modalités de candidature**

ATTENTION ! Les candidatures aux parcours CREM 1, CREM 2, CORREM et SCEDIL sont gérées par deux plateformes différentes et obéissent à des calendriers différents.

Les dossiers de candidature au parcours M1 CREM doivent être déposés en ligne sur l'application nationale Mon master, la campagne étant ouverte du 25 février au 24 mars 2025.

Les dossiers de candidature aux parcours CREM 2 (accès direct), CORREM (M2) et SCEDIL (M2) doivent être déposés en ligne sur l'application, la campagne étant ouverte du **7 au 30 avril 2025 (à confirmer)**

Il n'y a qu'une session par an. Aucune autre voie d'accès n'est possible.

Candidature au parcours M1 CREM (25 février-24 mars 2025) :

Page d'accueil de la plateforme Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr>

Candidature aux parcours M2 CREM, CORREM (M2) et SCEDIL (M2) (**7 au 30 avril 2025 (à confirmer)**)

Les dates de la campagne de dépôt en ligne des dossiers de candidature sur e-candidat sont accessibles sur le site de l'UFR à l'adresse suivante :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/lettres/litterature-francaise-et-comparee>

Les formalités pour le dépôt des candidatures sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/candidature-et-admission-en-lettres-langues-sciences-humaines-et-arts>

La procédure d'accès en M1 et en M2 (accès direct) se fait en deux étapes : sélection sur dossier décidant de l'admissibilité à l'entretien, puis sélection à la suite de l'entretien, décidant de l'admission définitive. Une fois effectuée la sélection sur dossier, les entretiens auront lieu avant les vacances de printemps pour les parcours de deuxième année, après les vacances de printemps pour le parcours de première année, les résultats définitifs étant proclamés à la suite. Les informations concernant les dates de publication des listes d'admissibles et les dates des entretiens seront affichées sur le site de l'UFR de Littérature française et comparée.

◆ **Mentions de licence (pour le M1) ou de master 1 (pour le M2) conseillées**

Parcours CREM 1, CREM 2, CORREM :

- Lettres, parcours Lettres, Édition, Médias, Audiovisuel (LEMA) (licence) ou Lettres, parcours Métiers de l'édition et de l'audiovisuel (master)
- Arts, Lettres, Langues, parcours Métiers du livre et de l'édition
- Lettres
- Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)

- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Information-Communication
- Philosophie
- Sociologie

Parcours SCEDIL :

- Lettres, parcours Métiers de l'édition et de l'audiovisuel (master)
- Arts, Lettres, Langues, parcours Métiers du livre et de l'édition
- Lettres
- Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)
- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Information-Communication
- Philosophie
- Sociologie
- Cinéma, audiovisuel

◆ Pièces du dossier :

Dossier de candidature complété par l'étudiant(e), accompagné de :

- Curriculum Vitae (CV) détaillé (1 page)
- Lettre de motivation dactylographiée, avec le diplôme souhaité en objet
- Photocopie de tous les relevés de notes (certifiés et tamponnés) du cursus antérieur, depuis le baccalauréat (compris) ou son équivalent jusqu'au relevé de notes du semestre en cours, quel que soit le type d'établissement fréquenté, ainsi que les notes obtenues à des concours
- Pour les étudiants avec diplômes étrangers, test de langue française de niveau C1 ou à défaut, convocation au test (le certificat étant exigé au moment de l'inscription administrative)
- Bilan des compétences et présentation du projet professionnel (3 à 5 pages, soit 12000-15000 signes)
- Justificatifs de stages en rapport avec la formation et le projet professionnel

*Pièces facultatives :

- Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)
- Promesse de contrat d'apprentissage (mais il n'est pas nécessaire d'avoir cette promesse pour candidater)

◆ Principaux critères de sélection (dossier + entretien) :

Dossier :

- Qualité et cohérence de la formation initiale
- Bonne culture générale et littéraire
- Pertinence du projet professionnel par rapport à la formation visée
- Qualité rédactionnelle de la lettre de motivation
- Qualité et pertinence de l'expérience professionnelle (de préférence dans le secteur éditorial pour CREM et CORREM, dans le secteur scénario pour SCEDIL) acquise par des stages (d'une durée supérieure à 3 mois)

Entretiens :

- 1^{er} entretien devant un jury composé des responsables de la formation et de professionnels de l'édition
- 2nd entretien en entreprise pour l'obtention d'un contrat d'apprentissage

Seuls les étudiants ayant obtenu un contrat en apprentissage à l'issue des entretiens passés en entreprise pourront être considérés comme définitivement admis en master.

Pour plus de détails sur la procédure de double sélection, voir *infra* la **rubrique 6**.

5. LE MÉMOIRE DE RECHERCHE DANS LE PARCOURS GÉNÉRALISTE

Les candidats au parcours généraliste du master, et eux seuls, doivent réfléchir avant même le dépôt de leur dossier au sujet de leur mémoire de recherche (sur les pièces du dossier pour le parcours

généraliste, voir *supra* la **rubrique 4**). C'est le résultat de cette première réflexion qui doit être présenté en plus de la lettre de motivation dactylographiée. Les indications concernant le projet de mémoire doivent préciser le domaine de recherche, l'objet de la recherche, l'angle sous lequel celui-ci sera étudié et les motivations de ces choix. Il est rappelé que le ou les sujet(s) proposé(s) doivent entretenir un rapport avec la littérature : ces sujets ne peuvent porter exclusivement sur la presse, exclusivement sur des supports non verbaux (peinture, photographie, cinéma, danse, etc.), sauf à faire intervenir des notions héritées du champ littéraire ou constituées par la théorie littéraire. Ainsi, dans les cas où le sujet n'est pas directement ni intégralement littéraire, le recours aux outils d'analyse issus de la théorie ou de la critique littéraires devra être explicité. Du reste, un sujet purement littéraire, loin de constituer un handicap comme le pensent certains étudiants qui ont fait le choix de ce parcours, peut aussi être considéré comme une valeur ajoutée.

Une fois qu'ils ont reçu leur avis d'admission, les étudiants doivent sans tarder prendre contact avec un directeur de recherche, qu'ils choisissent dans la liste des enseignants-chercheurs – professeurs et maîtres de conférences exclusivement –, en fonction du domaine de recherche sur lequel ils souhaitent travailler. Les étudiants du parcours généraliste sont trop nombreux pour que les seuls enseignants-chercheurs de la formation encadrent la totalité des mémoires de la promotion ; il leur est donc fortement conseillé de faire preuve de discernement dans leur choix.

La liste des directeurs de recherche est accessible sur le site de l'UFR à l'adresse suivante : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/faculte-des-lettres/ufr/ufr-de-litterature-francaise-et-comparee/personnels-enseignement-et-de>

Les exigences des directeurs de recherche sont très variables : certains proposent des sujets, tandis que d'autres souhaitent laisser davantage d'autonomie aux étudiants, considérant que l'élaboration d'un pré-projet (ou avant-projet) constitue un premier pas important vers la recherche. Cette dernière position est celle que partagent les enseignants-chercheurs responsables de l'équipe de formation du master.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que, dans les contacts que les étudiants prennent avec les directeurs de recherche, deux **règles élémentaires de courtoisie** doivent être respectées :

- 1) Ne pas attendre le dernier moment avant la clôture des inscriptions administratives pour écrire au directeur de recherche auquel on souhaite d'abord s'adresser.
- 2) Ne pas écrire simultanément à plusieurs directeurs de recherche (soit par un mail adressé à plusieurs destinataires, soit par plusieurs mails individuels) : comme ils sont tous très sollicités, il faut laisser à celui à qui vous vous adressez un délai de décence d'au moins quatre jours avant de pressentir un autre directeur de recherche.

6. CANDIDATURE AUX PARCOURS EN APPRENTISSAGE

Le nombre de **places disponibles** est fixé chaque année d'un commun accord par l'équipe de formation de Sorbonne Université et par le partenaire CFA, l'Asfored, comme le stipule la convention qui lie les deux tutelles.

L'accès aux parcours en apprentissage obéit à une **double sélection**, sur dossier, puis après entretien. Les **statistiques** du concours d'entrée aux parcours en apprentissage de 2019 à 2023 sont données en annexe.

À chacune des deux étapes, les membres du jury fondent la sélection sur des **critères** précis (voir *supra* **rubrique 4**, p. 7). Ceux-ci sont de trois ordres : académique (pertinence de la formation et résultats qualitatifs), professionnel (pertinence et efficacité de l'expérience professionnelle en stage et/ou en apprentissage) et péri-professionnel (pratiques personnelles d'écriture, voire de publication), et enfin personnel (aptitude au travail collectif, sens de l'initiative, inventivité, rayonnement). Les candidats à ces parcours doivent, d'une part, posséder les qualités et compétences qui leur permettront de remplir, dans un premier temps, des fonctions d'assistant et, d'autre part présenter un fort potentiel de développement en vue soit d'occuper des fonctions de responsabilité au sein des entreprises et institutions qu'ils auront intégrées, soit de créer leur propre structure.

Pour évaluer une candidature, les membres du jury se prononcent tout d'abord sur le **dossier**. Ils prennent en considération, d'une part les documents objectifs (relevés de notes, diplômes,

convention(s) de stage et/ou d'apprentissage), d'autre part la manière dont le candidat présente son parcours et ses objectifs (CV en 1 page, lettre de motivation, bilan/projet). Le plus grand soin devra être apporté à la préparation de ces dernières pièces. Les candidats veilleront en particulier à les adapter au parcours auquel ils posent leur candidature, surtout s'ils sont candidats simultanément à plusieurs parcours. Le bilan/projet doit être intégralement rédigé : on évitera de présenter sous forme de listes les compétences acquises et restant à acquérir et les objectifs à court et à moyen terme. Rigueur, précision, singularité sont les qualités attendues. À chacun de trouver le juste équilibre : en dire suffisamment sur les aptitudes académiques et professionnelles et sur les objectifs sans verser dans une description exhaustive et fastidieuse ; en dire suffisamment sur soi sans verser dans l'auto-complaisance narcissique. L'attention apportée à la présentation matérielle du CV et du bilan/projet est appréciée, mais elle ne saurait suffire : elle doit être mise au service d'un contenu substantiel.

Comme le font apparaître les données statistiques présentées plus haut, l'accès aux **auditions**, qui dépend de la sélection sur dossier, n'est pas une garantie de réussite définitive. Il arrive que des candidats bien « classés » après l'examen du dossier se montrent décevants au cours de l'entretien. À l'inverse, un entretien peut révéler des qualités que le dossier ne laissait pas soupçonner. Outre les qualités de rigueur, de précision et de singularité attendues d'un candidat, ce qu'il montre ou laisse paraître de sa personnalité compte beaucoup. Il convient de ne pas « forcer la note », d'être soi-même. Le jury sait tenir compte des circonstances : l'entretien est une *épreuve*, dans tous les sens du terme. Il faut s'y préparer, de manière à éviter aussi bien la paralysie due à un excès de timidité ou de réserve que l'outrance due à un excès d'assurance.

Qu'il s'agisse de la sélection sur dossier ou de la sélection après entretien, il ne faut jamais oublier que le principe même de la sélection pour l'entrée dans une formation dont la capacité d'accueil est strictement limitée ne fonctionne pas selon les règles de l'examen. La sélection n'est pas toujours comprise de certains candidats, qui ont le sentiment de n'avoir pas démerité, de posséder les qualités requises et des motivations solides. La logique de la sélection, comme celle du concours, se fonde non sur la valeur absolue (le seuil d'admission à un examen est la note minimale de 10/20), mais sur la valeur relative, c'est-à-dire sur le rang occupé par chaque candidat parmi l'ensemble de ceux qui sont en compétition pour occuper le nombre de places ouvertes. Ainsi, dans un concours, la moyenne du dernier admis ne sera pas la même d'une année sur l'autre : elle peut s'établir tantôt à 09/20, tantôt à 11/20, selon le niveau des candidats admis à raison du nombre de places ouvertes. Il suffit de remplacer le critère unique de la notation chiffrée par les trois types de critères sur lesquels se fondent les décisions des jurys de parcours pour comprendre la logique de la double sélection.

Le **déroulement des opérations de sélection** obéit à des normes précises. À l'étape de l'examen des dossiers, les membres du jury travaillent indépendamment les uns des autres, comparent ensuite leurs appréciations et les discutent. La décision prise à l'issue des entretiens est également collégiale. Pour chaque parcours, une liste complémentaire avec classement est établie : les candidats qui y sont classés sont susceptibles de remonter dans la liste principale en cas de désistement d'un candidat déclaré admis. Le jury étant souverain, les décisions qu'il prend à l'issue des deux sélections sont irrévocables. Il n'existe ni places supplémentaires ni session de rattrapage. Cependant, un candidat qui a échoué peut fort bien présenter à nouveau sa candidature l'année suivante.

L'**admission définitive** est déclarée selon une procédure en deux temps : 1°) inscription administrative après production du diplôme requis pour l'accès dans le parcours, si le cursus suivi (L3 ou M1) n'était pas achevé au moment de la candidature ; 2°) signature du contrat d'apprentissage avant le 30 septembre 2025 (**à confirmer**).

ATTENTION pour les candidats au **CREM 1**, une nouvelle règle s'appliquera pour la campagne de 2025 sur la plateforme MonMaster : les candidats classés après audition (résultats publiés sur MonMaster le 2 mai) ne seront pas tous admis. Une fois classés, les candidats disposeront de six semaines pour chercher un contrat et le déposer sur la plateforme. Les propositions d'admission (transmission par MonMaster le 13 juin) seront envoyées aux candidats disposant d'un contrat, et en fonction de leur rang de classement. Si la capacité d'accueil de la formation est atteinte, les candidats ayant déposé un contrat seront placés sur liste d'attente.

7. CODE DE CONDUITE DES ÉTUDIANTS-APPRENTIS À L'UNIVERSITÉ

Nous n'attendons pas moins de rigueur de la part des étudiants-apprentis dans leur comportement au sein de l'université que dans leurs rapports avec l'entreprise. L'apprentissage reposant sur un partenariat contractuel entre l'université et l'entreprise, les deux pôles sont interdépendants. Toute **infraction aux règles** dans l'un de ces deux pôles a des conséquences sur l'autre.

L'**assiduité aux cours** est l'une des obligations contractuelles auxquelles doivent se plier les étudiants-apprentis. Des dispositions légales encadrent très précisément leur investissement tant dans la formation délivrée par l'université que dans l'entreprise qui les a recrutés. Une échelle de sanctions est prévue : toute absence non justifiée à un cours est signalée au maître d'apprentissage, l'entreprise étant en droit d'opérer une retenue sur salaire ; trois absences non justifiées entraînent automatiquement l'exclusion immédiate de la formation, laquelle met fin au contrat d'apprentissage.

Toute absence 1) devra donc être déclarée le jour même, sous peine d'irrecevabilité, à la fois au responsable ou à la responsable du parcours d'inscription (CREM1, CREM2, CORREM, SCEDIL) et à Yakubo Ozdemir ou Maïssah Shadoobaccus (Asfired), 2) devra impérativement être justifiée par un motif valable qui sera prouvé par une attestation établie en bonne et due forme (arrêt de travail, certificat médical, etc.).

Pour information, un retard excédant cinq minutes est considéré comme une absence.

ANNEXE

**STATISTIQUES DU CONCOURS D'ENTREE
AUX PARCOURS EN APPRENTISSAGE
DE 2019 A 2023**

Dates de création des parcours en apprentissage :

CREM1-CREM2 : 2016

SCEDIL (M2) : 2017

CORREM (M2) : 2019

PARCOURS	CREM1				
ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers validés	145	149	166	149	217
Candidats auditionnés	45	40	37	41	47
Candidats reçus	16	16	16	16	16
Pourcentage	11,03%	10,74%	09,64%	10,74%	07,37%
PARCOURS	CREM2				
ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers validés	107	113	99	78	79
Candidats auditionnés	52	38	40	41	34
Candidats reçus	17	16	14	15	16
Pourcentage	15,89%	14,16%	14,14%	19,23%	20,25%
PARCOURS	CORREM				
ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers validés	21	60	50	30	51
Candidats auditionnés	20	24	32	26	24
Candidats reçus	13	15	16	16	15
Pourcentage	61,9%	25%	32%	53,33%	29,41%
PARCOURS	SCEDIL				
ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers validés	34	36	25	37	51
Candidats auditionnés	21	25	20	24	22
Candidats reçus	14	16	15	16	16
Pourcentage	41,18%	44,44%	60%	43,24%	31,37%

Responsables de l'équipe de formation et d'encadrement administratif

Responsable du master MESEM : Mme Marianne BOUCHARDON, professeur des Universités

Responsable du parcours généraliste M1 MESEM : M. Fabien GRIS, maître de conférences

Responsable des parcours CREM (M1 et M2) et CORREM (M2) : Mme Hélène VÉDRINE, maîtresse de conférences

Responsable professionnel du parcours CREM (M1 et M2) : Mme Sophie BERTRAND, responsable des collections numériques à la Bibliothèque nationale de France

Responsable professionnel du parcours CORREM (M2) : Mme Karine TERCIER, auteure

Responsable du parcours SCEDIL : Mme Anaïs GOUDMAND, maîtresse de conférences

Responsable professionnel du parcours SCEDIL (M2) : M. Rodrigo LITORRIAGA, réalisateur

Responsable administratif du master LESEM : M. Olivier CANAL, directeur administratif de l'UFR de Littérature française et comparée

Responsable de la gestion du parcours généraliste M1 MESEM : Mme Luciana GORDIEN

Responsable de la gestion des parcours CREM (M1 et M2), CORREM (M2) et SCEDIL (M2) : Mme Smahane MOUSSATEN

Les adresses se trouvent sur le site de l'UFR de Littérature française et comparée.

Contacts Asfored, CFA de l'édition-Edinovo

Mme Aïda DIAB, directrice générale

M. Gilles PASCAUD, consultant RH et organisation

Mme Marylise BOUDET, responsable marketing digital et communication

M. Yakubo OZDEMIR, responsable formation diplômante

Mme Maïssah SHADOOBACCUS, responsable formation diplômante

M. Pierre-Antoine MOREAU, responsable développement apprentissage

Adresse mail : formations.diplomantes@asfored.org